

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG 13/4^{ème}/I-09

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE**

DE DECISION MODIFICATIVE N°1 DE 2013

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2013 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement lors de sa séance du 6 juin 2013.

Je tiens à vous rappeler que nous avons, à l'occasion du vote du BP 2013, adopté le principe d'un aménagement spécifique au cœur de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour l'été 2013, dans la perspective de créer un espace événementiel.

Dans cette optique, un programme de festivités et d'animations sera mis en œuvre, afin de rendre la dynamique estivale de la Base plus attractive encore, non seulement pour un tourisme de séjour, mais aussi pour un tourisme de proximité.

Je vous rappelle les dispositions prévues pour cette opération « Plage 82 – été 2013 » :

- création d'un espace situé sur le théâtre de verdure, qui accueillera un restaurant de type « bar-grill », agrémenté d'une terrasse bois ombragée jouxtant la piscine et dominant une zone d'animation familiale et de loisirs,

- création en complément de cet espace et dans son prolongement, d'une plage de sable des Landes.

Sur l'ensemble de la zone comprenant l'espace jeux, l'espace détente et la plage, des jeux gonflables, trampolines, aires de volley et de badminton seront mis à la disposition du public, ainsi que des parasols et des chaises longues.

L'accès aux différents espaces (restauration, jeux, plage, location de bateaux et de vélos) sera possible indifféremment pour le « public pédestre » et pour les baigneurs (baignade en piscine exclusivement).

Compte tenu de l'ensemble de ces nouveautés pour l'été 2013, il avait été convenu, lors de la session pour le vote du Budget Primitif, d'organiser un accès payant sur la période d'ouverture, prévue du 13 juillet au 31 août 2013.

Sur ces principes, la 3ème Commission et la Commission Permanente ont eu à définir les modalités et spécificités de ce projet (aménagements particuliers les plus appropriés et tarif d'entrée, ...).

La 3ème Commission, réunie le 6 mai dernier, et la Commission Permanente du 27 mai 2013, ont ainsi défini les dispositions suivantes :

- le maintien d'un **accès aménagé pour la mise à l'eau des bateaux**, avec l'établissement d'une zone matérialisée de circulation réduite, organisant une cohabitation limitée entre les animations de « Plage 82 » et les activités de nautisme,

- **les horaires d'ouverture** de « Plage 82 » du 13 juillet au 31 août 2013 de 11 h 00 à 19 h 00, 7 jours sur 7,

- **la tarification** suivante, symbolique et accessible au plus grand nombre :

- . entrée générale à 1 € : accès aux jeux, à la piscine, aux accessoires et aux animations (les locations de bateaux et vélos restent en sus),
- . carnet de 12 entrées à 10 €,
- . gratuité pour les enfants de moins de 5 ans.

II – PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **613 012,95 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

A - DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001 - Résultat d'investissement.....	486 252,56 €
<u>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</u>	
Compte 2051 - Concessions et droits similaires.....	48 111,00 €
<u>Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....</u>	5 404,00 €
<u>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</u>	
Compte 231318 - Autres bâtiments publics.....	-146 100,00 €
<u>Chapitre 020 - Dépenses</u>	4 185,00 €
Dépenses réelles d'investissement	<u>397 852,56 €</u>
Restes à réaliser 2121 - Plantation d'arbres	20 000,00 €
Restes à réaliser 2182 - Matériel de transport.....	30 000,00 €
Restes à réaliser 21848 - Autres matériels de bureau.....	991,00 €
Restes à réaliser 231318 – Autres bâtiments	<u>107 706,00 €</u>
Restes à réaliser dépenses	158 697,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	556 549,56 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre 011 – Charges à caractère général</u>	
Comptes 60 - Achats et variations des stocks.....	24 000,00 €
Comptes 61 - Services Extérieurs.....	11 000,00 €
Comptes 62 - Autres services extérieurs.....	1 200,00 €
Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	36 200,00 €
<u>Chapitre 012 – Charges de personnel.....</u>	4 094,00 €
<u>Chapitre 022 – Dépenses imprévues.....</u>	16 169,39 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	56 463,39 €
TOTAL DES DEPENSES	613 012,95 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

B – RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé.....	161 949,56 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissements.....	-200 000,00 €
Recettes réelles d'investissement	-38 050,44 €
Restes à réaliser 1311 - Subvention d'équipement transférable-Etat.....	100 000,00 €
Restes à réaliser 1312 - Subvention d'équipement transférable-Région.	100 000,00 €
Restes à réaliser 13172 - Subvention d'équipement transférable-Feder.	100 000,00 €
Restes à réaliser 1641-	183 000,00 €
Restes à réaliser recettes	483 000,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 444 949,56 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002 - Résultat de fonctionnement.....	45 066,39 €
<u>Chapitre 70 – Produit des services du domaine</u>	
Compte 7068 - Autres redevances et droits.....	700,00 €
<u>Chapitre 74 – Dotations et Participations</u>	
Compte 7473 - Participation Département.....	111 600,00 €
<u>Chapitre 77 - Produits exceptionnels.....</u>	9 127,00 €
<u>Chapitre 013 : Atténuation de charges</u>	
Compte 6459 – Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.....	1 570,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	168 063,39 €

TOTAL DES RECETTES 613 012,95 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur le projet de décision modificative n° 1 de la Base de Plein air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2013, tel qu'il vient de vous être présenté et m'autoriser à négocier et à réaliser la tranche d'emprunt complémentaire soit 183 000 €.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 6 juin 2013,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte la décision modificative n° 1 de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2013, qui s'équilibre en mouvements réels à 613 012,95 € ;
- Rappelle les dispositions définies par la délibération de la Commission Permanente du 27 mai 2013 concernant l'opération « Plage 82 – été 2013 » :
 - le maintien d'un accès aménagé pour la mise à l'eau des bateaux, avec l'établissement d'une zone matérialisée de circulation réduite, organisant une cohabitation limitée entre les animations de « Plage 82 » et les activités de nautisme,
 - les horaires d'ouverture de « Plage 82 » du 13 juillet au 31 août 2013 de 11 h 00 à 19 h 00, 7 jours sur 7,
 - la tarification suivante, symbolique et accessible au plus grand nombre :
 - . entrée générale à 1 € : accès aux jeux, à la piscine, aux accessoires et aux animations (les locations de bateaux et vélos restent en sus),
 - . carnet de 12 entrées à 10 €,
 - . gratuité pour les enfants de moins de 5 ans ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser la tranche d'emprunt complémentaire soit 183 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,